

GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.

P.N.B. MANAGEMENT INC.

2967-9420 QUÉBEC INC.

4190424 CANADA INC.

4384610 CANADA INC.

Document d'information de l'administrateur provisoire



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

AVIS AUX LECTEURS

- ▀ Ce document d'information se veut un complément aux différents rapports déposés par l'administrateur provisoire et le syndic et doit être lu en relation avec ceux-ci. Les différents rapports déposés par l'administrateur provisoire sont les suivants :
 - ◆ Gestion de Capital Triglobal inc. « Triglobal » – déposé le 20 janvier 2008;
 - ◆ P.N.B. Management Inc. « PNB », 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada Inc. – déposé le 22 février 2008;
 - ◆ Ces rapports sont disponibles sur le site WEB de Raymond Chabot Grant Thornton à l'adresse suivante : www.raymondchabot.com;
- ▀ Le présent document traite également de l'évolution de l'enquête relativement aux fonds Ivest Fund Limited « Ivest », Tricap Futures Fund Limited « Tricap » et Focus Management Inc. « Focus ».
- ▀ Les informations recueillies dans ce document s'appuient sur les éléments suivants :
 - ◆ Documents internes disponibles;
 - ◆ États de comptes bancaires disponibles;
 - ◆ Documentation obtenue de tiers, dont notamment les clients, les fournisseurs et les investisseurs;
 - ◆ Rencontres informelles et interrogatoires formels avec différents intervenants auprès des sociétés visées.
- ▀ Malgré l'émission d'un mandat d'amener par la Cour supérieure à l'encontre de M. Themistoklis Papadopoulos, président de Triglobal, ni le séquestre intérimaire ni l'administrateur provisoire n'a été en mesure, à ce jour, de procéder à l'interrogatoire tant de M. Papadopoulos que de M. Mario Bright, alors que ces personnes sont les actionnaires, administrateurs et principaux dirigeants impliqués dans ces sociétés.

Par surcroît, certaines procédures judiciaires entreprises par les procureurs de M. Papadopoulos et autres intervenants dans le dossier ont retardé ou retardent considérablement l'enquête de l'administrateur provisoire.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que l'information disponible relativement aux sociétés visées est parfois limitée, les informations contenues dans ce rapport présentent un degré d'incertitude élevé et sont sujettes à changement. Sauf indication contraire, les tableaux présentés dans le rapport sont en milliers de dollars.

1. GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.

1.1 Administration statutaire

■ Depuis le dernier rapport émis par l'administrateur provisoire, les principaux développements se résument ainsi :

- ◆ L'administrateur provisoire a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 21 janvier 2008 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« LFI ») auprès du syndic Raymond Chabot inc. (« RC inc. ») pour favoriser la réalisation des éléments d'actif et compte tenu de la précarité de la situation financière de Triglobal et des recours entrepris par certains investisseurs;

Ce processus a permis de suspendre toutes les procédures à l'encontre de la société, de faciliter la continuité à court terme de son exploitation et de finaliser la transaction d'achat-vente du réseau de représentants à Promutuel Capital, société de fiducie (ci-après, « Promutuel ») par l'entremise du séquestre intérimaire nommé par la Cour le 22 janvier 2008, soit RC inc. Cette transaction a généré 1,6 million \$ duquel des arrrages de commissions s'élevant à près de 600 000 \$ ont été payés aux représentants transférés chez Promutuel tel qu'exigé par l'acheteur;

- ◆ Les représentants qui n'ont pas été transférés chez Promutuel ont été avisés de la cessation des opérations et ont demandé, pour la plupart, un transfert de l'actif sous gestion de leurs clients auprès d'un autre courtier;
- ◆ Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre les opérations en toute conformité avec les exigences réglementaires et du départ de la quasi-totalité des représentants, le séquestre intérimaire a :
 - cessé l'exploitation de Triglobal le 7 février 2008;
 - procédé à la vente des biens meubles;
 - remis les locaux et avisé les fournisseurs de services de la cessation des opérations;
- ◆ Le 8 mai dernier, Triglobal est réputée avoir fait cession de ces biens (faillite). En effet, l'administrateur provisoire a décidé de ne pas déposer de proposition dans les délais prescrits étant donné que :
 - les activités de Triglobal ont cessé et il sera impossible de les reprendre;
 - l'actif sous gestion a été transféré, pour l'essentiel;
 - la réalisation des éléments d'actif de Triglobal est, à toutes fins pratiques, terminée;
 - il n'y avait aucun avantage pour les créanciers à déposer une proposition;

- le syndic ou le séquestre intérimaire ou l'administrateur provisoire a été dans l'impossibilité de rencontrer messieurs Papadopoulos et Bright afin d'approfondir tous les éléments additionnels qui auraient pu conduire à une restructuration viable;
- ◆ Les fonds investis dans des organismes de placement collectif dûment enregistrés auprès des autorités réglementaires canadiennes via Triglobal ont été retracés et transférés selon les instructions des clients.
- ◆ Les fonds disponibles actuellement pour distribution auprès des créanciers sont d'environ 850 000 \$, tel qu'il appert au tableau suivant :

| | Administration provisoire | Séquestre intérimaire | Total |
|---|---------------------------|-----------------------|--------------|
| Recettes | | | |
| Opérations | 1 892 | - | 1 892 |
| Vente à Promutuel | - | 1 631 | 1 631 |
| Autres | 646 | 214 | 860 |
| | <u>2 538</u> | <u>1 845</u> | <u>4 383</u> |
| Déboursés | | | |
| Commissions aux représentants | 1 087 | 598 | 1 685 |
| Autres frais (incluant les frais courus) | 1 201 | 647 | 1 848 |
| | <u>2 288</u> | <u>1 245</u> | <u>3 533</u> |
| Solde disponible en date du présent rapport | <u>250</u> | <u>600</u> | <u>850</u> |

Les éléments d'actif connus non réalisés à ce jour sont des sommes de 100 000 \$ détenues par McMillan Binch Mendelsohn pour le compte de Triglobal et à recevoir de Groupe CMA Services d'assurance-vie inc. (« Groupe CMA ») d'environ 100 000 \$.

- ◆ Les principaux créanciers identifiés à ce jour s'établissent comme suit :

| | \$ |
|--------------------------------|------------|
| Employés (vacances et préavis) | 66 |
| Représentants (commissions) | 321 |
| Fournisseurs | 386 |
| Loyers impayés | 70 |
| Total | <u>843</u> |

- Le passif de Triglobal présenté ci-avant exclut les réclamations potentielles pour dommages découlant des placements dans Ivest et Focus.

À cet égard, le 18 décembre 2007, une requête pour dommages a été déposée en Cour supérieure par un investisseur contre M. Papadopoulos, Triglobal et Focus, solidairement, au montant de 263 000 \$.

- De même, le passif de Triglobal présenté précédemment exclut les réclamations potentielles des locateurs pour dommages.
 - Étant donné la faillite de Triglobal, les fonds disponibles seront distribués selon l'ordre de collocation prévu par la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- ◆ L'assemblée des créanciers pour la faillite de Triglobal sera tenue le 29 mai 2008 au 5 Place Ville-Marie, 8^e étage, dans la ville de Montréal, à 10h30.

1.2 Enquête

- ▣ L'administrateur provisoire a procédé à plusieurs interrogatoires et rencontres auprès de personnes impliquées dans Triglobal. Ces interrogatoires, de même que les informations reçues jusqu'à présent dans le cadre de l'enquête confirment que :
- ◆ Les investissements dans Ivest, Tricap et Focus ont été référés par quelques personnes également reliées à Triglobal, dont principalement M. Themis Papadopoulos.
 - ◆ De pair avec les résultats de l'enquête, les ordonnances émises par le Bureau de décision et révision en valeurs mobilières (« BDRVM ») indiquent que Mme Angela Skafidas, M. Mario Angelopoulos, M. David Mizrahi, M. Brian Rousse, M. Joseph Jekkel et M. Mario Bright auraient également référé, recommandé ou participé à la vente des titres de Ivest, Tricap et Focus.

1.3 Procédures judiciaires

- ▣ Le nouveau procureur de M. Papadopoulos, Me Frederic Allali, a présenté une requête pour faire déclarer inhabiles l'administrateur provisoire, le séquestre intérimaire, le syndic ainsi que leurs procureurs sous prétexte de conflit d'intérêt résultant exclusivement de leurs différentes nominations dans le dossier. Le 2 mai, l'Honorable Juge Mongeon accueillait partiellement une requête en irrecevabilité relativement à la demande de M. Papadopoulos. Le 12 mai 2008, Me Allali a retiré sa requête.
- ▣ Monsieur Joseph Jekkel a déposé en Cour supérieure une requête pour faire déclarer caduques les décisions du BDRVM suite à la réception d'une demande d'assignation pour comparaître devant l'administrateur provisoire qui lui a été adressée. Monsieur Jekkel se soustrait présentement à son interrogatoire sous prétexte de cette procédure.
- ▣ L'administrateur provisoire s'est adressé à la Cour pour obtenir une condamnation pour outrage contre M. Papadopoulos et Mme Skafidas suite à leur refus de se présenter à un interrogatoire. Étant donné l'impossibilité de signifier personnellement M. Papadopoulos, il est présentement impossible d'obtenir une telle condamnation. Toutefois, le 16 mai 2008, Mme Skafidas s'est engagée formellement devant la Cour à se soumettre à un interrogatoire formel prévu 19 juin prochain.

- ▬▶ L'Honorable Juge Mongeon a rendu un jugement le 13 mai 2008 en reconnaissance et exécution de décisions étrangères, à savoir les ordonnances de liquidation qui ont été rendues aux Bahamas et aux Iles Cayman. Nous sommes d'avis que cette reconnaissance aura un apport positif à l'enquête.

- ▬▶ Les procédures déposées retardent le travail de l'administrateur provisoire notamment l'enquête.

2. P.N.B. MANAGEMENT INC. ET 2967-9420 QUÉBEC INC.

2.1 Administration provisoire

Depuis sa nomination par la ministre des Finances le 24 janvier 2008, l'administrateur provisoire a pris possession ou contrôle des éléments d'actif suivants :

- ◆ Un immeuble situé au 5168-5182, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal, d'une valeur approximative de 3 millions \$. Cet immeuble est détenu par la société 2967-9420 Québec inc. à titre de prête-nom pour son actionnaire unique, soit PNB :
 - le 21 décembre 2007, une promesse de vente amendée a été acceptée par M. Papadopoulos, alors représenté par Mme Angela Skafidas, pour la vente de cet immeuble. Le montant de cette offre se chiffrait à 3,4 millions \$. Compte tenu des événements entourant Triglobal, la transaction de vente n'a pas procédé à la date convenue.
 - Depuis sa nomination, l'administrateur provisoire s'est consacré à tenter de conclure la transaction envisagée, ce qui devrait se faire incessamment. Dans l'intervalle, les mesures conservatoires sont maintenues pour protéger la valeur marchande de l'immeuble;
- ◆ La réalisation estimative des éléments d'actif connus de PNB peut être résumée ainsi :

| | \$ |
|---|---------------------|
| Immeuble sur Côte-des-Neiges | 3 400 |
| Moins : Hypothèque en faveur du créancier garanti (Manuvie) | (1 300) |
| Commission de l'agent | (130) |
| Compensation accordée à l'acheteur | (120) |
| | <u>1 850</u> |
| Moins : Frais de l'administration provisoire | <u>(200)</u> |
| Excédent estimatif | <u><u>1 650</u></u> |

- ◆ Ces sociétés ont peu de passifs exigibles, mais pourraient être responsables de certains engagements résultant de Triglobal.

2.2 Enquête

L'enquête, la recherche documentaire, les discussions et les différents interrogatoires effectués auprès des employés de PNB révèlent que celle-ci œuvrait dans les domaines suivants:

- ◆ L'immobilier;

- ◆ Le développement et la vente de licences d'un logiciel spécialisé dans le domaine de l'investissement ;
 - ◆ Les services de gestion financière, d'investissements privés et de prêts à des sociétés privées ;
 - ◆ La restauration et le divertissement (cinémas et discothèque).
- ▬ La gestion journalière des fonds de Ivest, Tricap et Focus était effectuée par PNB, sous la supervision de M. Mario Bright. Les assistants de M. Bright, tous employés de PNB, avaient toutefois une connaissance très limitée des activités de Focus et de Ivest et répondaient à M. Bright à l'égard des politiques de placements.
- ▬ Le service aux investisseurs, les redditions de compte ainsi que les envois aux investisseurs de Focus étaient effectués par des employés de Focus, de PNB et de Triglobal, notamment Mme Angela Skafidas. Ces employés répondaient aux ordres de messieurs Papadopoulos et Bright. La distribution des produits semblait toutefois être concentrée aux abords de Triglobal, à même sa clientèle et sous la supervision de M. Papadopoulos.
- ▬ Aussi, l'enquête démontre que PNB recevait mensuellement des montants de l'ordre de 50 000 \$ de la compagnie Universal Perspective Fund (UPF), une société localisée aux Bahamas dont le principal dirigeant est M. Bright. UPF agissait également comme gestionnaire des Fonds de Ivest et de Focus. D'ailleurs, UPF a reçu des sommes importantes de Ivest et Focus soit plus de 3 millions \$ de 2005 à 2007 et plus de 800 000 \$ de Focus en 2004.
- ▬ Certains éléments d'actif de PNB ont servi à rembourser des investisseurs de Focus alors que ceux-ci ne semblaient pas y détenir un intérêt direct ou indirect. En effet, le produit net de la vente des immeubles des rues Van Horne et Champagneur détenus par PNB, soit environ 900 000 \$, a servi en décembre 2007 à rembourser certains investisseurs de Focus, lesquels investisseurs réclamaient leurs créances auprès de messieurs Papadopoulos et Bright depuis quelques mois.
- ▬ Monsieur Papadopoulos avait préparé un document en octobre 2007 intitulé « Investment Protection Undertaking » destiné aux « Minor Investors » de Focus et de Ivest, impliquant Triglobal, 2467-9420 Québec inc. et Services Financiers Papadopoulos. Cette entente aurait fait suite à une première entente avec les « Major Investors ».

Brièvement, le projet d'entente prévoyait le remboursement des investisseurs via des versements de l'ordre de 200 000 \$ à 300 000 \$ par mois qui devaient être effectués par les Service Financiers Themis Papadopoulos et Triglobal. Également, l'entente prévoyait que l'immeuble Côte-des-Neiges serait donné en garantie aux « Minors Investors ». À notre connaissance, cette entente n'a jamais été conclue officiellement.

3. 4190424 CANADA INC. ET 4384610 CANADA INC.

Depuis sa nomination par la ministre des Finances le 24 janvier 2008, l'administrateur provisoire a pris possession ou contrôle des éléments d'actif suivants :

- ◆ Des sommes à recevoir, résultant de deux contrats intervenus entre Groupe CMA et les sociétés 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.

Suivant sa nomination, l'administrateur provisoire a renégocié ces ententes afin de rétablir l'esprit des transactions et rediriger les fonds à leur propriétaire ultime.

L'entente négociée par l'administrateur provisoire avec Groupe CMA génère une considération totale de 1,139 million \$ au bénéfice de 4190424 Canada inc. (990 000 \$) et de Triglobal (149 000 \$), payable en versements mensuels. À ce jour, les paiements reçus de Groupe CMA par l'administrateur provisoire l'ont été selon les échéances prévues et s'élèvent à près de 100 000 \$ pour l'ensemble des dossiers.

- ◆ La réalisation estimative des éléments d'actif connus de 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. peut être résumée ainsi :

| | \$ |
|---|------------|
| Règlement Groupe CMA | 990 |
| Moins : Frais de l'administration provisoire | (100) |
| Excédent estimatif | <u>890</u> |

- ◆ Ces sociétés ont peu ou pas de passif connu et l'excédent pourrait revenir aux actionnaires ultimes de ces sociétés, messieurs Bright et Papadopoulos, si aucune réclamation valide n'est produite auprès de l'administrateur provisoire.

4. IVEST FUND LTD, TRICAP FUTURES FUND LTD ET FOCUS MANAGEMENT INC.

- ▣▶ La présente section résume les démarches entreprises par l'administrateur provisoire et les coliquidateurs provisoires des fonds Ivest, Tricap et Focus pour retracer les sommes investies.
- ▣▶ Les coliquidateurs provisoires de Ivest et Tricap nommés par la Cour des Bahamas le 25 janvier 2008 sont Mme Maria Ferere de FT Consultants et M. Jean Robillard. De plus, les coliquidateurs provisoires de Focus nommés par la Cour des Iles Cayman le 20 février 2008 sont M. Hugh Dickson de Grant Thornton UK LLP et M. Jean Robillard.
- ▣▶ À ce jour, le travail effectué se résume comme suit :
 - ◆ Revue et analyse de la documentation reçue des différentes autorités réglementaires, soit la Security Exchange of the Bahamas, the Cayman Islands Monetary Authority (« CIMA ») et l'AMF;
 - ◆ Analyse historique des états de compte bancaires disponibles de chacune des sociétés visées;
 - ◆ Demandes d'information adressées aux banques et firmes de courtages impliquées pour obtenir la documentation manquante;
 - ◆ Analyse des stratégies de placement privilégiées par les gestionnaires des fonds;
 - ◆ Analyse des informations fournies par les investisseurs et rencontre avec plusieurs d'entre eux;
 - ◆ Tenue d'interrogatoires formels et informels;
 - ◆ Récupération des sommes disponibles.

4.1 Ivest Fund Ltd

- ▣▶ Ivest est un fonds commun de placement inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières des Bahamas (« CVMB ») et ayant son siège social à Nassau aux Bahamas. Ivest a été fondée en 1998, initialement sous le nom de New Horizon Fund Limited.
- ▣▶ Les états financiers les plus récents que nous avons retracés datent du 31 décembre 2005. Ces états présentent des éléments d'actif sous gestion de l'ordre de 51 millions \$ répartis comme suit :
 - ◆ 27 millions \$ sous forme d'encaisse;
 - ◆ 22 millions \$ (ou 40 % des éléments d'actif) investis dans Focus;

- ◆ 1,8 million \$ investis sous forme de prêts à des sociétés d'investissement apparentées, soit Capricorn Investments Ltd et Barrontech Investments Inc.

Le rapport du vérificateur daté du 22 septembre 2006 contient une réserve à l'égard de la valeur du placement dans Focus, alors qu'aucun état financier vérifié de cette société n'était disponible.

- ▣ Au 30 septembre 2007, selon le registre des actionnaires fourni par Genesis Fund, un administrateur de sociétés de fonds collectif, Ivest comptait plus de 101 détenteurs de parts ayant investi 47,7 millions \$. Plus de la moitié de ces investissements a été confirmée à l'administrateur provisoire par les investisseurs, pour une valeur totale de 39 millions \$.

Les mises de fonds des investisseurs dans Ivest varient respectivement de 40 000 \$ à 10 millions \$ et la valeur spécifique de chaque investissement fluctuait en fonction de la performance du portefeuille.

Les investisseurs transigeaient les titres de Ivest principalement par l'entremise des représentants de Triglobal et des employés de PNB. Les fonds étaient cependant versés directement à Ivest.

- ▣ Les investissements nets dans Ivest ont augmenté de plus de 30 millions \$ au cours de la période de 2003 à 2007, tel qu'illustré par le tableau suivant :

| Investissements dans Ivest | |
|---|-----------|
| Au 31 décembre | \$ |
| 2003 (selon l'état financier de 2005) | 18 000 |
| 2004 (selon l'état financier de 2005) | 25 000 |
| 2005 (selon l'état financier de 2005) | 45 000 |
| 2006 | ? |
| 2007 (selon le registre des actionnaires) | 48 000 |

- ◆ Les fonds étaient principalement investis sous la forme de prêts corporatifs, d'investissements en valeurs mobilières et produits dérivés et de prêts octroyés à Focus;
- ◆ Depuis la mise en liquidation de Ivest, les coliquidateurs provisoires ont retracé trois prêts corporatifs totalisant 1,6 million \$ aux sociétés suivantes :
 - 1,1 million \$ à Barrontech, une société sise à Montréal. Les coliquidateurs provisoires sont présentement en discussion avec les gestionnaires de Barrontech afin de recouvrer les sommes dues;
 - deux prêts de 250 000 \$ chacun à Capricorn et à Rockwell, sises respectivement aux Grenadines et aux Bahamas. Malgré plusieurs tentatives, aucun dirigeant des deux compagnies n'a été rejoint. À ce stade, il est impossible de se prononcer sur les sommes qui pourraient être récupérées;

Selon les registres disponibles, Ivest, Barrontech et Capricorn auraient en commun certains dirigeants.

- ◆ Les investissements en valeurs mobilières et en produits dérivés se faisaient par l'entreprise du courtier Interactive Broker « IB ». L'historique des comptes s'illustre ainsi, en milliers de dollars américains :

| Année | Dépôts \$ | Retraits \$ | Gains ou pertes sur placements \$ | Solde du compte \$ |
|-------|---------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------------|
| 2004 | 11 700 | - | 2 400 | 14 100 |
| 2005 | 10 000 | (12 200) | 7 300 | 19 200 |
| 2006 | - | (2 300) | (400) | 16 500 |
| 2007 | - | - | (16 100) | 400 |
| | <u>21 700</u> | <u>(14 500)</u> | <u>(6 800)</u> | |

- Ivest a investi plus de 21,7 millions \$ par l'entremise de IB. Selon les états de compte, de 2004 à la moitié de 2006, les investissements étaient concentrés en actions et en options et très peu de positions à haut risque;
 - malgré des gains nets de 7,3 millions \$ en 2005 et une performance mitigée en 2006, les pertes sur placements ont totalisé plus de 16 millions \$ en 2007, soit la quasi-intégralité des fonds disponibles;
 - les pertes de 2007 seraient attribuables à des positions agressives sur des contrats à terme boursiers. Les coliquidateurs provisoires continuent d'enquêter sur ces pertes;
 - des retraits de plus de 14,5 millions \$ ont été effectués en partie au bénéfice de Focus. Certains transferts sont toujours inexpliqués à ce jour.
- ◆ À l'égard des prêts consentis par Ivest à Focus, leur évolution se résume ainsi en milliers de dollars :

| Placements d'Ivest dans Focus | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| Année | Apports annuels en trésorerie \$ | Cumulatif \$ |
| 2004 | ? | 9 000 |
| 2005 | 12 000 | 21 000 |
| 2006 | 5 000 | 26 000 |
| 2007 | 4 000 | 30 000 |

- Tel qu'illustré, plus de 30 millions \$ des fonds de Ivest ont été investis dans Focus sur une période de quatre ans.
- ▬ Les sommes récupérées jusqu'à maintenant par les coliquidateurs provisoires dans Ivest **totalisent environ 800 000 \$**, dont 700 000 \$ provenant de Interactive Brokers et 100 000 \$ provenant de Banque BNP Paribas.

4.2 Tricap Futures Fund Limited

- ▣ Tricap est une compagnie de fonds mutuel enregistrée sous la *Loi des Bermudes* en janvier 1997. Tout comme Ivest, Tricap offrait des parts à des investisseurs étrangers, avec un montant de souscription minimum de 115 000 \$.

L'objectif du fonds était d'offrir un maximum de rendement du capital à l'aide de placements dans des produits structurés (options, contrats à terme, devises, indices, etc.).

Selon son prospectus, PNB était un « Investment Manager » affilié. PNB détenait également les « management shares », soit les actions votantes de Tricap. L'« Investment Manager » principal était Tricap Strategic Management, compagnie détenue par messieurs Bright, Jekkel et Papadopoulos. Ce dernier était également administrateur de Tricap.

- ▣ À ce jour, seulement deux investisseurs ont confirmé leurs investissements avec l'administrateur provisoire pour un montant de 2,3 millions \$. Nous n'avons obtenu aucune autre information quant aux activités et à l'ampleur des investissements dans Tricap.

Également, il y a très peu d'information bancaire disponible à ce jour. Toutefois, l'enquête démontre que les dirigeants auraient ouvert un compte à la Banque BNP Paribas en début 2006, date à laquelle il y avait 6 millions \$ d'encaisse. Par contre, plus de 5,6 millions \$ ont été retirés et transférés au cours de la même année.

Nous avons retracé un transfert de plus de 2,6 millions \$ à IB et un transfert de 3 millions \$ à Focus. Selon les états de compte de IB, la somme de 2,6 millions \$ aurait été perdue sur les marchés financiers, alors que Tricap détenait des positions sur des contrats à terme boursiers.

- ▣ À ce jour, les fonds récupérés par les coliquidateurs provisoires totalisent **550 000 \$ dans Tricap.**

4.3 Focus Management Inc.

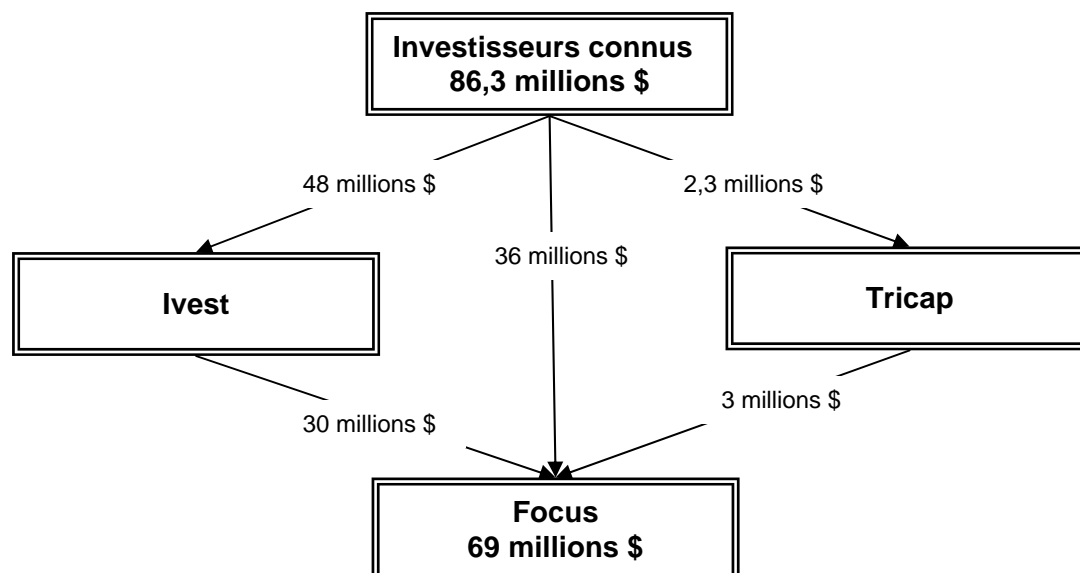
- ▣ Constituée en personne morale en 1990 aux Iles Cayman, Focus n'est pas une société inscrite à titre d'institution de dépôt auprès de l'AMF, et elle ne détient pas de certificat lui permettant d'agir comme courtier ou conseiller en valeurs. De même, Focus n'est pas inscrite auprès des autorités réglementaires des Iles Cayman, la CIMA.

- ▣ Selon les éléments contenus dans la décision du BDRVM, les deux bénéficiaires ultimes de Focus sont messieurs Themis Papadopoulos et Mario Bright.

- ▣ En date des présentes, aucun état financier de Focus n'a été retracé ou obtenu des investisseurs. Cependant, cent trente-six (136) investisseurs ont confirmé leurs investissements avec l'administrateur provisoire pour un montant global de 36 millions \$.

Ces investissements étaient effectués sous forme de billets dont le terme variait de 12 à 60 mois et portant intérêts (9 % à 13 %). Dans certains cas, les intérêts étaient payés mensuellement, mais dans la majorité, les intérêts étaient capitalisés.

- Combinés aux investissements effectués par Ivest, Tricap et les mises de fonds des investisseurs dans Focus, les fonds investis dans Focus totalisent plus de 69 millions \$:



- L'enquête révèle les éléments suivants :

- ◆ Tous les fonds transitaient essentiellement dans un seul compte de banque régulier d'opérations. Ce compte était utilisé pour payer les intérêts, mais également les salaires et les frais d'opération;
- ◆ De 2001 à 2004, Focus effectuait ses opérations bancaires via la banque Horizon Bank, laquelle est présentement en liquidation. Pour la période de 2005 à 2007, les opérations bancaires se faisaient via la Banque BNP Paribas;
- ◆ L'analyse des états bancaires pour la période du 2001 à 2007 démontre que les sommes que Focus encaissait étaient immédiatement transférées à des individus et des compagnies, dont certains ont été identifiés comme des investisseurs. Plus de 110 millions \$ auraient transité par ces comptes depuis 2001. Le solde des comptes ne dépassait jamais quelques centaines de milliers de dollars;
- ◆ Les états de compte ainsi que les lettres aux investisseurs étaient préparés par les deux employés de Focus à même leur bureau des Iles Cayman à l'aide des données fournies par PNB. D'ailleurs, l'ensemble des investissements était contrôlé par M. Bright via UPF et PNB. Messieurs Bright et Papadopoulos étaient les seuls signataires autorisés des comptes de banque;

- ◆ Certains éléments d'actif de Focus auraient été vendus à Revest, une compagnie dont le siège social est situé aux Bahamas.
- ▶ À ce jour, **aucune somme n'a été récupérée ni même retracée par les coliquidateurs provisoires**. Ceux-ci continuent leur enquête à l'égard des transferts effectués et à l'égard de certaines compagnies impliquées. Toutefois, vu l'importance et la quantité des transactions effectuées, à ce stade-ci, il apparaît difficile pour les coliquidateurs d'espérer récupérer des fonds substantiels.

5. CONCLUSION

- ▶ Nous encourageons les investisseurs qui ont des placements dans ces fonds à communiquer avec nous, si ce n'est déjà fait, et nous fournir toute la documentation relative à ceux-ci. Vous pouvez communiquer avec les représentants de Raymond Chabot Grant Thornton au (514) 954-4637.

Fait à Montréal, ce 21 mai 2008

JEAN ROBILLARD, CA
Administrateur provisoire
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE